

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11595
10 janvier 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

1. On se souviendra qu'au paragraphe 7 de son rapport du 27 novembre 1974 (S/11563) sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), examiné par le Conseil de sécurité le 29 novembre 1974 à sa 1809ème séance (voir également le premier alinéa du préambule de la résolution 363 (1974) du Conseil de sécurité), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que le Gouvernement péruvien lui avait fait part de son intention de rappeler son contingent de la FNUOD, au cours du premier semestre de 1975.

2. Le 18 décembre 1974, le Secrétaire général a adressé la lettre suivante au Président du Conseil de sécurité :

"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à la demande du Gouvernement péruvien, j'ai accepté de libérer le général de brigade Gonzalo Briceño Zevallos de ses fonctions de commandant par intérim de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) à compter du 15 décembre 1974.

Je cherche actuellement quelle serait la meilleure solution pour remplacer le contingent péruvien de la FNUOD lorsqu'il sera retiré en avril 1975, et je ferai prochainement rapport à ce sujet au Conseil de sécurité. A cet égard, j'ai également l'intention de désigner le plus tôt possible, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, un officier général d'un pays approprié d'Amérique latine pour remplacer le général Briceño. En attendant, j'ai demandé au colonel Hannes Philipp (Autriche), chef d'état-major de la FNUOD, de remplir les fonctions d'officier commandant.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité."

Le Président du Conseil de sécurité a donc immédiatement porté cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

3. Le 8 janvier 1975, le Président du Conseil de sécurité, après avoir consulté tous les membres du Conseil, a adressé la lettre suivante au Secrétaire général :

"J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 18 décembre 1974, par laquelle vous avez fait savoir aux membres du Conseil de sécurité que le Gouvernement péruvien vous ayant fait part de son intention de rappeler son contingent de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), vous examiniez la question des mesures à prendre pour remplacer ce

contingent et que vous feriez rapport à ce sujet au Conseil de sécurité à bref délai.

Après avoir consulté les membres du Conseil, je suis en mesure de vous déclarer qu'ils ont pris note de l'intention du Gouvernement péruvien et qu'ils lui ont exprimé leur reconnaissance pour la façon dont le contingent péruvien s'est acquitté des tâches importantes qui lui avaient été confiées.

Les membres du Conseil de sécurité attendent que le Secrétaire général leur communique les noms des pays d'Amérique latine qui pourraient fournir un contingent à la FNUOD pour remplacer le contingent péruvien, de manière que le Conseil puisse prendre la décision voulue à ce sujet.

La délégation chinoise s'est dissociée du Conseil dans cette affaire."

4. Le 8 janvier 1975 également, le Président du Conseil de sécurité, après avoir consulté tous les membres du Conseil, a adressé la lettre suivante au Secrétaire général :

"Les membres du Conseil de sécurité ont été informés à la fin de décembre que, sur la demande du Gouvernement péruvien, vous aviez accepté de décharger le général Gonzales Briceño Zevallos de ses fonctions de commandant par intérim de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), que vous aviez demandé au colonel Hannes Philipp (Autriche), chef d'état-major, de commander provisoirement la Force et que vous aviez l'intention de nommer dès que possible, avec l'assentiment du Conseil, un successeur au général Briceño.

Après consultation avec les membres du Conseil, je suis en mesure de vous faire savoir que ceux-ci ont pris note de votre intention de décharger le général Briceño de ses fonctions et qu'ils n'ont pas d'objection à ce que celles-ci soient assumées provisoirement par le colonel Hannes Philipp, chef d'état-major de la FNUOD.

Le Conseil attend une proposition concernant le successeur du général Briceño, afin de résoudre la question de la nomination du Commandant de la FNUOD.

La délégation chinoise s'est dissociée du Conseil dans cette affaire."

